

Airbus Amber

## Note Interne

Destinataire:

Benoît JOLIVEL  
Délégué Syndical Central CFE-CGC  
Airbus Atlantic

Copie:

Philippe VILLANTI  
Claire DE SOYRES

Expéditeur:

Marc JOUENNE  
Directeur des Ressources Humaines  
marc.jouenne@airbus.com

Réf : C0-24003741

28 juin 2024

### **Objet : Réponse à votre courrier du 25 juin 2024**

Monsieur le Délégué Syndical Central,

Votre courrier en date du 25 juin 2024 demandant la réouverture de négociations relatives à notre accord d'intéressement 2024 en vue de la révision des critères opérationnels a retenu toute notre attention.

En premier lieu, nous vous confirmons que la prévision des livraisons a été adaptée par Airbus Commercial pour passer de 800 à 770 livraisons d'avions commerciaux en 2024.

Afin de refléter les défis spécifiques de notre chaîne d'approvisionnement, la trajectoire de montée en puissance de l'A320 a également été ajustée, le taux de production cible de 75 avions de la famille A320 devant désormais être atteint en 2027.

Dans un contexte économique et industriel complexe, Airbus est tenue, en tant qu'entreprise cotée, pour continuer à bénéficier de la confiance du marché, de ses clients et de ses investisseurs, de mettre à jour sa prévision en termes de livraisons et de résultats économiques.

Cette adaptation, non prévisible au moment de la négociation de notre accord d'intéressement 2024, impacte effectivement un des deux critères opérationnels contenus dans notre accord.

Pour autant, d'une part cette situation illustre pleinement le caractère aléatoire qui reste l'attribut nécessaire à tout accord d'intéressement.

D'autre part, comme vous le savez, le calcul de l'intéressement est basé avant tout, pour l'exercice 2024, sur la performance économique et financière du groupe et de la division Airbus Commercial, qui en sont les éléments déclencheurs.

L'objectif opérationnel (incluant le critère sur les livraisons) pour important qu'il soit, a un poids relatif sur l'ensemble de l'enveloppe de l'intéressement.

Pour ce qui est du critère sur les livraisons, il est prévu dans notre accord une augmentation proportionnelle au nombre réel d'avions livrés, suivant une courbe linéaire de 760 (70%) à 800 appareils (100%). Le critère opérationnel est donc déclenché à compter du constat de 760 livraisons.

Airbus Amber

Enfin, et c'est sans nul doute le point le plus important, notre engagement à nous rapprocher des 800 livraisons est intact et notre accord d'intéressement reflète bien cette ambition.

Au regard de ces éléments, nous n'engagerons pas la révision de l'accord d'intéressement 2024.

Airbus Atlantic a toujours été soucieux d'associer et reconnaître l'investissement de ses salariés au travers de politiques salariales engagées, de son plan d'actionnariat salarié, et de dispositifs de partage de la valeur valorisant cet engagement.

Recevez l'assurance que l'entreprise continuera à s'inscrire dans cette dynamique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Syndical Central, l'expression de mes salutations distinguées.



Marc JOUENNE  
Directeur des Ressources Humaines